



Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2021 *bilan de réalisation*

Direction
développement social

cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département



Introduction

Les politiques du logement et de l'habitat sont positionnées au cœur des dispositifs de solidarité du Département afin, notamment, de prévenir les situations d'exclusion et de favoriser l'autonomie.

Ces politiques s'inscrivent dans une étroite collaboration avec les acteurs de terrain (équipes en Maisons du Département, partenaires, associations...).

Les actions ainsi mises en œuvre dans ce domaine découlent directement de Plans dans lesquels notre Collectivité s'est engagée ces dernières années

- Le document d'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a été validé en 2019 et doit apporter, pour la période 2019-2024, une vision de l'habitat à l'échelle du département et contribuer à définir des orientations porteuses de cohérence et d'innovation. Ce document-cadre fixe ainsi les orientations du Département en matière de logement.
- Le premier Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) des Côtes d'Armor, co-piloté par le Préfet et le Président du Conseil départemental, a été engagé le 12 janvier 2017. Le document présenté est un premier bilan des actions menées qui servira de base de travail au renouvellement du plan.

Sommaire

Objectif stratégique 1	4
Améliorer la prise en charge des publics par les structures d'hébergement	
Objectif stratégique 2	6
Simplifier l'accès à l'accompagnement social	
Objectif stratégique 3	7
Lutter contre l'habitat indigne	
Objectif stratégique 4	8
Prévenir les expulsions locatives	
Objectif stratégique 5	10
Mobiliser un parc de logement adapté aux problématiques de ménages en proie à des difficultés spécifiques	
Objectif stratégique 6	11
Communiquer sur les actions du PDALHPD	

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1
AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PUBLICS PAR LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.1
RENFORCER LA MISSION D'OBSERVATION DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.1.1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX DES BASES DE DONNÉES ET AGRÉGER LES INFORMATIONS OBTENUES		> Nouveaux systèmes d'information mis en place : SI SIAO (2019), EXPLOC (2020) > Début des travaux avec les structures FJT pour une mise en commun des données relatives aux parcours résidentiels des jeunes
1.1.2 DÉVELOPPER UNE PROCÉDURE DE RECUEIL ET DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS		> Accroître la capacité d'observation du SIAO
1.1.3 DIFFUSER LES DONNÉES D'OBSERVATION AUPRÈS DES EPCI		> Rapport annuel du SIAO diffusé et explicité chaque année

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.2
**FAVORISER LA COMMUNICATION ET LE TRAVAIL DE PARTENARIAT
ENTRE STRUCTURES D'HÉBERGEMENT ET ACTEURS DU SECTEUR SANITAIRE ET OU MÉDICO SOCIAL**

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.2.1 CO-CONSTRUIRE DES RÉPONSES AUX PROBLÈMES SANITAIRES RENCONTRÉS DANS LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT		> Mise en place comité PRAPS (2019-2020), mise en place CLSM Saint-Brieuc (2020-2021) Un conventionnement avec les structures sanitaires (CH, CHS) est travaillé par chaque gestionnaire (Adaléa, Amisep, Mutualité Française) > La production d'une convention type est à l'étude
1.2.2 FORMALISER LE CADRE D'ÉCHANGE ENTRE LES ACTEURS DE L'HÉBERGEMENT ET LE SECTEUR SANITAIRE		> Mise en œuvre progressive sur le modèle des travaux Siao-logement et ASRL, convention et protocoles à élaborer dans le cadre du PRAPS. > Formalisation de bonnes pratiques débutée pour les dispositifs pension de famille Plusieurs temps de concertation avec l'ensemble des partenaires (dont Préfecture) concernant les situations complexes et l'évolution du public accompagné. - Travail engagé sur l'expérimentation « un chez soi d'abord »

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1.3

**TENDRE À ASSURER UNE CONTINUITÉ DE L'HÉBERGEMENT DES JEUNES (18-25 ANS)
EN SITUATION DE RUPTURE FAMILIALE**

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
1.3.1 FAVORISER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES UNE MEILLEURE MOBILISATION DES OFFRES D'HÉBERGEMENT À DESTINATION DES JEUNES (18-25 ANS)		> Développement des dispositifs FJT : - Dinan (90 places et convention avec le CFA et la Région) - Rostrenen : 15 places dans un bâtiment cédé par la mairie pour redynamiser le centre bourg - Lannion : développement du FJT (+9 places), d'un lieu polyvalent intergénérationnel et culturel (le Pixie), - développement des réponses innovantes : FJT Guingamp et 10 places en « diffus » > Développement des outils du Siao-Logement pour suivre les jeunes en difficulté et apporter une meilleure réponse. > Travail en cours avec l'EPIDE pour construire une réponse innovante pour les jeunes qui y sont suivis : appartement refuge pour le week end, qui servirait de logement test et de formation la semaine.
1.3.2 VALORISER LES PROJETS D'HÉBERGEMENT INNOVANTS À DESTINATION DES JEUNES (18-25 ANS) QUI NE SONT PAS DANS UNE DÉMARCHE D'INSERTION		> Action non démarrée
1.3.3 TRAVAILLER SUR LES SORTIES DE PRISE EN CHARGE (ASE OU IME) POUR ÉVITER LES RUPTURES ET LES RECOURS À L'HÉBERGEMENT CLASSIQUE		> Travail débuté au CD (appel à projet Guingamp)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2
SIMPLIFIER L'ACCÈS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.1
FACILITER LE REPÉRAGE DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
2.1.1 RECENSER ET FAIRE CONNAÎTRE LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT		> Validation lors du comité Responsable du 19 octobre 2018
2.1.2 DISPOSER D'UN MODE DE DIAGNOSTIC COMMUN POUR MIEUX DÉFINIR LE TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ AUX DIFFICULTÉS DES MÉNAGES		> Grille capacité à habiter et outil Siao-logement et travaux ASRL à connecter éventuellement avec les services du CD

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2.2
DÉVELOPPER DES RÉFÉRENTIELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
2.2.1 CONSTRUIRE LES OUTILS ET CRÉER DES ESPACES DE PARTAGE ENTRE PROFESSIONNELS		> Espaces déjà existants : - CCAPEX - CESP > Le développement des Conférences intercommunales du logement 'CIL) pourrait créer de nouveaux espaces.
2.2.2 ÉLABORER UN OUTIL DE PRÉVENTION DES RECHUTES		> Projets de Pension de Famille en diffus (SBAA et LTC) - logement SAS à Dinan dans le cadre du PLH > Ces projets visent la prévention des rechutes. La construction d'un outil de suivi est prévu. > Pour les autres accompagnements (MASP, ASLL, AESF) travail en attente et en fonction des moyens financiers
2.2.3 RÉDIGER UN SOCLE MINIMAL D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES EN HÉBERGEMENT D'URGENCE		> Travaux préparatoires réalisés dans le cadre du Siao avec les gestionnaires à poursuivre ensuite dans le cadre du PDALHPD

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.1

CLARIFIER LES MISSIONS ET LES RESPONSABILITÉS DES ACTEURS

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.1.1 PRÉCISER LES COMPÉTENCES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES		> Création du Pôle de lutte contre l'habitat indigne et indécents (présidence secrétaire générale de la Préfecture) en attente nouvelles dispositions concernant l'habitat indigne (réduction du nombre de polices validation possible en mai 2020)
3.1.2 CONTRIBUER À LA DÉFINITION DES OBJECTIFS DE SORTIE D'INSALUBRITÉ		> Action non démarrée

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.2

FAIRE DU FSL UN OUTIL DE REPÉRAGE ET DE TRAITEMENT DES LOGEMENTS INDIGNES OU INDÉCENTS

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.2.1 FAVORISER DANS L'ACTIVITÉ DU FSL LES LIENS ENTRE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE		> Information au SLIME (Saint Briec-Lamballe) > Retour sur les sollicitations du FSL > Convention signée avec ALECOB
3.2.2 FAVORISER LES LIENS AVEC LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉVENTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE		> Information au SLIME (Saint Briec-Lamballe), retour sur les sollicitations du FSL. Convention signée avec ALECOB

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3.3

METTRE EN ŒUVRE LES PROCÉDURES DE CONSIGNATION DES AIDES AU LOGEMENT DANS LE CADRE DES LOGEMENTS INDÉCENTS

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
3.3.1 FAIRE CONNAÎTRE LES PROCÉDURES PRÉVUES PAR LA CAF ET LA MSA		> Procédures connues par les principaux acteurs
3.3.2 PRÉCISER LES MODALITÉS D'ACTION DES ORGANISMES PAYEURS DANS LE DIAGNOSTIC DES LOGEMENTS SIGNALÉS		> Les procédures sont suivies
3.3.3 CONSTRUIRE LES CIRCUITS D'INFORMATION ENTRE LES ORGANISMES PAYEURS ET LES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE		> Réalisées dans le cadre de chaque Comité de Lutte contre l'Habitat Indigne

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4
PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.1
ACTUALISER LES OUTILS ET LES METTRE EN COHÉRENCE AVEC LA LÉGISLATION

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.1.1 RÉDIGER LA CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES		> Charte validée lors du Comité Responsable du PDALHPD le 4 juin 2019
4.1.2 ÉCRIRE ET FAIRE ADOPTER UN NOUVEAU RÈGLEMENT DE LA CCAPEX		> Validation lors du comité Responsable du 19 octobre 2018
4.1.3 FORMALISER LES ÉCHANGES D'INFORMATIONS (CHARTES) ENTRE LES BAILLEURS ET LES SERVICES SOCIAUX DU DÉPARTEMENT AINSI QUE LES AUTRES PRESTATAIRES		> Action non démarrée
4.1.4 CLARIFIER LES MISSIONS ET LES INTERVENTIONS DES ORGANISMES PAYEURS DANS LA PRÉVENTION DES IMPAYÉS DE LOYERS		> Cf. charte de prévention des expulsions

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.2
DÉFINIR LES STRUCTURES EN CHARGE DES DIAGNOSTICS SOCIAUX ET LES MOYENS DE LEUR FINANCEMENT

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.2.1 DÉFINIR LES MODALITÉS DE RÉALISATION DES DIAGNOSTICS		> Département cf. Comité Responsable du 19 octobre 2018
4.2.2 DÉFINIR LES MOYENS DE FINANCEMENT DE CES DIAGNOSTICS		> Valorisation de l'action dans le budget du FSL

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 4.3**PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES DANS LE PARC PRIVÉ EN COMMUNIQUANT SUR LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
4.3.1 EXPÉRIMENTER LOCALEMENT UN DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE RÉOLUTION DES PROBLÉMATIQUES (INTERMÉDIATION LOCATIVE) À DESTINATION DES LOCATAIRES ET BAILLEURS		> IML et sous location confiés à AMISEP (convention avec la DDSCS)
4.3.2 RENFORCER L'INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES SUR L'EXISTENCE DU FSL		> Plan de communication en cours (comité responsable du 19 octobre 2019)
4.3.3 RÉDIGER UN NOUVEAU QUESTIONNAIRE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS (DIAGNOSTIC)		> Présentation avec le règlement de la CCAPEX lors du comité Responsable du 19 octobre 2018
4.3.4 DÉFINIR LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES BAILLEURS PRIVÉS DANS L'ÉLABORATION DES DIAGNOSTICS RÉALISÉS AUPRÈS D'EUX		> Présentation avec le règlement de la CCAPEX lors du comité Responsable du 19 octobre 2018

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5
MOBILISER UN PARC DE LOGEMENT ADAPTÉ AUX PROBLÉMATIQUES DE MÉNAGES
EN PROIE À DES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 5.1
PRODUIRE DES LOGEMENTS ADAPTÉS RÉPONDANT AUX BESOINS DU PUBLIC DU PDALHPD

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
5.1.1 IDENTIFIER LOCALEMENT LES BESOINS DES PUBLICS DU PDALHPD		> Cette action a débuté en décembre 2016/janvier 2017 et interrompue en attente de la mise en œuvre de la réforme du logement (CIL, restructuration EPCI, labellisation et Créha, ACD et CIA, etc.)
5.1.2 PRÉCISER LA TYPOLOGIE DES LOGEMENTS DEMANDÉS		> PDH, observatoire de l'habitat Requêtes CREHA
5.1.3 DÉFINIR DES OBJECTIFS DE PRODUCTION EN TERME DE TYPOLOGIE ET DE MONTANT DE LOYERS		> Observatoire PDH

OBJECTIF STRATÉGIQUE 6

COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS DU PDALHPD

OBJECTIF OPÉRATIONNEL 6.1

FAIRE CONNAÎTRE LE PDALHPD ET COMMUNIQUER SUR SES ACTIONS

ACTION	AVANCEMENT	COMMENTAIRES
6.1.1 COMMUNIQUER SUR LES BESOINS EN LOGEMENT ET EN HÉBERGEMENT		> Porter à connaissance dans le cadre des PLH, des CIL, des PPGD, et accompagnements des collectivités par la DDTM et la DDCS
6.1.2 COMMUNIQUER SUR LES DISPOSITIFS DU PLAN		> Réunions et mises à disposition faites auprès des EPCI



Département des Côtes d'Armor

Direction du Développement Social (DDS)

9 place du Général de Gaulle CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1



cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département

